

Tarifs & financements

PRÉ-MSC : FRAIS DE SCOLARITÉ

Premiers frais versés à l'inscription et à la réinscription	990€		
Phase 1 septembre-décembre	En une seule fois 3 368€	En 4 versements de 864€	En 10 versements de 350€
Phase 2 janvier-août	Formation continue - Statut apprenant - alternance (contrat d'apprentissage) frais de formation pris en charge par l'entreprise		
	Formation initiale - Statut étudiant - autre mode d'alternance (auto-entrepreneur, profession libérale)		
	En une fois 6 027€	En 4 versements de 1 537€	En 8 versements de 776€

MSC PRO : FRAIS DE SCOLARITÉ - Tarif valable pour 1 an

Formation initiale Statut étudiant - autre mode d'alternance (auto-entrepreneur, profession libérale)	Formation continue Statut apprenant - alternance Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
Premier frais versés à l'inscription / réinscription : 990 € <i>récupérables à la signature d'un contrat de professionnalisation de 12 mois, dès le premier mois de formation</i>	
Formation En une seule fois : 9 395 € En 4 versements de 2 396 € En 10 versements de 968 €	Alternance avec contrat de professionnalisation Frais de formation pris en charge par l'entreprise

Spécificités de la formation continue

Premiers frais versés à la réinscription en MSc Pro 2
Comme en MSc Pro 1, les frais versés à l'inscription ou la réinscription s'élèvent à 990 €. Ce montant est récupérable à la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Ce montant n'est pas prélevé si vous êtes déjà en contrat avant la réinscription.

Signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

Vous pouvez débuter votre formation continue chaque début de mois, jusqu'au mois de février uniquement. Si votre contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est signé dès la rentrée, celle-ci est entièrement prise en charge par votre entreprise. Si votre contrat commence début octobre, vous devrez vous acquitter du montant correspondant aux frais de scolarité pour septembre, puis votre formation sera payée par votre entreprise.

Rythme alterné

- **Pré-MSc** : 3 jours entreprise / 2 jours de formation
- **MSc Pro** : 3 jours entreprise / 2 jours de formation

Les frais de scolarité présentés ci-dessous correspondent aux tarifs pratiqués pour la rentrée de septembre 2023. Ils peuvent être amenés à évoluer chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation.